

Rentrée 2024/2025 | Informations et inscription

Date limite des inscriptions : 5 juillet 2024

Votre (vos) enfant(s) est (sont) préinscrit(s) en section Danse pour l'année scolaire 2024/2025.

Vous trouverez dans ce dossier toutes les informations nécessaires pour valider l'inscription, ainsi que les principaux renseignements sur le déroulement de l'année à venir.

Certaines informations pourront cependant être modifiées en fonction du nombre d'inscriptions (stage de pré-rentrée, organisation des cours, etc ...), vous en serez informés dans les meilleurs délais.

Si vous recevez ce dossier par erreur, ou bien si vous ne souhaitez plus inscrire votre enfant au Danse-études de la Perverie l'an prochain, **nous vous invitons à nous en informer par retour de mail** à l'adresse suivante : danse@perverie.com

Contenu du dossier :

1. Présentation de l'association « Danse et Etudes la Perverie »
2. L'équipe pédagogique et artistique
3. Certificat médical 2024/2025
4. Tarifs 2024-2025
5. Stages
6. Les tenues de danse
7. Emplois du temps
8. Evaluations
9. Calendrier prévisionnel 2024/2025
10. Annexes : utilisation des images et recueil de données administratives

1. Présentation de l'association « Danse et Etudes la Perverie »

La section Danse de la Perverie est gérée par une association (type loi 1901) « Danse et Etudes la Perverie », constituée lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2018.

Les membres du bureau sont :

Président : Christophe JOURDAN	Secrétaire : Céline GOALABRÉ	Trésorière : Mélanie RASSENEUR
--	--	--

Les membres du Conseil d'Administration, tous bénévoles, sont responsables d'actions spécifiques pour la vie de l'école de danse. Les membres sortants seront remplacés par élection lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu **le 30 septembre 2024 à 20h.**

Sans attendre l'assemblée générale de Septembre 2024, nous vous invitons chaleureusement à vous porter candidat pour rejoindre notre équipe de bénévoles, faire vivre votre association, apporter vos idées et réaliser encore plus de projets au service des enfants et de leur passion.

La vie de l'association est riche ! Nous avons besoin de membres actifs !

Nous vous rappelons par ailleurs que Mr Christophe Corda, Mme Lydie Lutic, Chefs d'établissement, Mr Julien Cardineau, Président de l'OGEC La Perverie, sont membres de droit du Conseil d'Administration et participent donc à la vie de l'association et à la prise de décision la concernant.

Les professeurs de danse et/ou d'autres personnes peuvent être invités ponctuellement à participer aux conseils d'administration selon les sujets traités.

Pour nous joindre :

Association Danse et Etudes la Perverie
63 rue de la Perverie - CS 42203 - 44322 Nantes cedex 3
Mail : danse@perverie.com
Téléphone : 02 40 14 53 70 (choix 3)

Pour alléger ce dossier, les statuts de l'association ne sont pas reproduits ici. Ils sont disponibles sur simple demande.

2. L'ÉQUIPE PEDAGOGIQUE et ARTISTIQUE

Nous rappelons que l'équipe pédagogique sera composée pour l'année 2024 / 2024 de :

- Nina AVRILLON, professeur de danse classique et coordinatrice ;
- Nancy BARDOT, professeur de danse classique ;
- Delfyn GUILLAUME, professeur de danse contemporaine.

Nous vous avons adressé par courriel une présentation de cette équipe que nous accueillons avec enthousiasme.

3. Certificat médical obligatoire

Pour toute inscription au sein de l'association Danse et études La Perverie, du CE1 à la terminale, il est demandé un certificat médical de non contre-indication à la pratique intensive de la danse.

Ce certificat est à fournir AVANT le premier cours de la rentrée, sans quoi votre enfant ne sera pas autorisé à danser.

La danse se distingue des activités sportives par des composantes qui lui sont propres, ce qui rend la problématique de la santé spécifique. L'association exige ce certificat chaque année pour le respect de la santé de vos enfants.

Si nécessaire, vous pouvez confirmer à votre médecin traitant que le choix d'exiger ou non un certificat médical est à la libre appréciation de la structure lorsqu'il s'agit de s'inscrire à un cours de sport auprès d'un club ou d'une association non affiliée à une fédération, ce qui est le cas de l'association Danse et études la Perverie.

Les certificats médicaux doivent être envoyés à danse@perverie.com ou être remis au professeur lors du premier cours (stage août ou 1^{er} cours en septembre).

4. TARIFS 2024-2025

Les frais annuels d'inscription en section Danse se composent comme suit :

- a) **Adhésion à l'association (20€ par enfant) ET forfait incluant les cours hebdomadaires (selon la classe de l'enfant) et les stages de danse obligatoires (vacances d'octobre et d'avril).**
- b) **Cours optionnels de contemporain pour les élèves du secondaire**
- c) **Stage optionnel en août, proposé selon les niveaux de classe à partir du CM1**

Frais annuels – Engagement :

L'intégralité du paiement est due dès l'inscription. L'étalement du paiement en 3 fois sans frais, ne permet pas d'arrêter la danse en cours d'année. En effet, l'inscription est définitive et ne peut donner lieu à remboursement, sauf en cas de force majeure. Par ailleurs, au regard des règles de fonctionnement du site HELLOASSO, nous vous remercions dans la mesure du possible de renseigner une carte bancaire en cours de validité aux trois dates de paiement (à l'inscription, le 15 Décembre 2024 et le 2 Avril 2025), pour faciliter le travail comptable de l'association.

Tout renoncement à un cours d'option (contemporain) entre le 12 juillet et le 20 septembre 2024 fera l'objet d'une retenue forfaitaire de 100 €.

Au-delà de fin septembre 2024, aucun remboursement ne sera possible.

Nota : La gestion de la section de danse étant assurée par une association type Loi 1901 (Danse et Etudes la Perverie), le prix des cours de danse n'est pas compris dans celui de la scolarité à La Perverie.

L'association Danse et Etudes la Perverie assume seule le coût des salaires et prestations des professeurs de danse et assure les dépenses liées au fonctionnement de la section Danse. Elle ne bénéficie d'aucune aide financière.

TARIFS ANNUELS 2024 - 2025			
CURSUS	Adhésion obligatoire à l'association « Danse et Etudes la Perverie » (20 € par enfant , incluse dans les formules ci-dessous) + Forfait cours de danse hebdomadaires + stages obligatoires		
	En CE1 et CE2	2h par semaine d'initiation au rythme et au mouvement Nota : Pas de stage de danse pendant les vacances pour les CE1-CE2	459 € Soit 153€/ech
	En CM1 et CM2	2h par semaine + stages obligatoires des vacances d'octobre et d'avril	507 € Soit 169€/ech
	Au collège et au lycée : cursus normal	Par semaine : 3 cours de classique de 1h30 et un cours de barre à terre de 1h, soit 4 cours (5h30 cumulées)	918 € Soit 306€/ech
	OU cursus allégé lycée uniquement:	Par semaine : 2 cours de classique de 1h30 et un cours de barre à terre de 1h, soit 3 cours (4h cumulées)	786 € Soit 262€/ech
OPTIONS	Cours de danse optionnels : collège et lycée uniquement, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits (réduction de 15% si inscription avant le lundi 5 juillet 2024)		
	Contemporain seul	Cours hebdomadaire de 1h30 A ajouter au cursus choisi	243 € (en juin (Soit 81€/ech) Ou 291 € après le 5/07) (Soit 97€/ech))
STAGES	Stages de danse optionnels pendant les vacances (c'est une option pendant l'inscription principale)		
	CM1-CM2	Stage de pré-rentrée août 2024 (planning détaillé dans le dossier) (<i>Païement intégral à la première échéance</i>)	47 €
	Collège et lycée	Stage de pré-rentrée août 2024 (classique, contemporain) selon planning joint au dossier (<i>Païement intégral à la première échéance</i>)	67 €

Réduction pour les fratries :

Lorsque plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits simultanément en Danse-Etudes, chacun des enfants bénéficie d'une réduction de 10% sur la totalité des frais d'inscription, hors stages. Pour en bénéficier, entrez le code de réduction **FRATRIE** dans le processus de paiement en ligne HelloAsso

Des activités complémentaires pourront être proposées dans le courant de l'année scolaire à des élèves et leurs familles par les professeurs. Ces activités ajoutent du temps de danse à l'emploi du temps initial et ont un coût supplémentaire pour les familles, défini selon la proposition.

A titre d'exemple, nous avons proposé l'année scolaire 2023/2024 des **cours de pointes** pour les élèves prêts à ce travail spécifique sur pointes sur 10 samedis matin (pour 100€, le prix pourra être ajusté cette année), ainsi qu'une proposition d'inscription au concours régional CND et la préparation associé (entre 115 et 160€, prix à ajuster). La charge du concours national est à la charge des parents.

La nouvelle équipe pédagogique examinera les projets appropriés à notre association.

Des sorties culturelles sont également proposées dans l'année à l'ensemble des familles des danseurs : ballet, ciné-ballet selon les programmes des lieux culturels nantais. Des tarifs préférentiels sont négociés par l'association pour vous.

DEMARCHE D'INSCRIPTION

Pour finaliser votre inscription, nous vous prions de bien vouloir vous connecter à la page spécifique via le lien ci-dessous. Il vous suffit ensuite de suivre les étapes proposées selon les inscriptions souhaitées. **Aucun autre moyen ne sera accepté.**

Le règlement de l'association doit être lu (par les parents et les enfants) et validé au moment de l'inscription.

INSCRIPTION EN LIGNE

<https://www.helloasso.com/associations/danse-et-etudes-la-perverie/adhesions/adhesion-inscriptions-des-eleves-et-tarifs-2024-2025>

Date limite d'inscription : 5 juillet 2024

5. STAGES de DANSE 2024 - 2025

Stages OBLIGATOIRES du CM1 à la Terminale, inclus dans les forfaits	
Stage vacances d'octobre : découverte → Permet de découvrir d'autres professeurs et/ou de nouvelles disciplines ou techniques.	Lundi 21, Mardi 22, Mercredi 23 octobre 2024 Planning précis communiqué à la rentrée
Stage vacances d'avril : préparation spectacle → Permet d'approfondir les chorégraphies du spectacle, de faire répéter plusieurs groupes ensemble pour les transitions et le final. Une absence à ce stage aura pour conséquence une participation moindre au spectacle de fin d'année (avancée des chorégraphies non rattrapable)	Lundi 7, mardi 8 avril 2025 pour les CM1-CM2 Lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 avril 2025 pour les élèves de la 6e à la terminale

Stage OPTIONNEL	
Stage de pré-rentrée (CM1 à Terminale) → Permet une reprise progressive de la danse et l'accueil des nouveaux élèves.	Lundi 26, mardi 27 et mercredi 28 août 2024 47 € (CM1-CM2) 67 € (6e à Term) Planning envoyé en juillet Fortement recommandé aux nouveaux élèves de l'école.

Les stages de danse pendant certaines vacances scolaires offrent des occasions d'approfondir les cours dans un cadre plus détendu et de découvrir de nouvelles techniques. Ils sont plébiscités par les élèves comme par les professeurs.

Le stage de pré-rentree est proposé du CM1 à la terminale. Il est particulièrement conseillé aux nouveaux arrivants.

C'est l'occasion de faire connaissance, de reprendre doucement la danse après deux mois de vacances et de tester les disciplines optionnelles.

La participation au stage implique la participation à tous les cours du niveau, dans toutes les disciplines, même si celles-ci ne sont pas choisies à l'année. Inscription et paiement obligatoire dès l'inscription annuelle. Le stage de pré-rentree ne bénéficie pas du paiement en 3 fois : il est à régler intégralement au moment de l'inscription, avec la première échéance.

Attention : En fonction des effectifs inscrits, le stage peut être annulé ou le planning peut être modifié. Le planning ci-dessous, vous est donné à titre Indicatif. Vous recevrez un emploi du temps définitif avec toutes les informations nécessaires quelques jours avant le début du stage.

Les stages des vacances d'octobre et d'avril sont obligatoires pour tous les danseurs des niveaux concernés, nous vous prions de bien vouloir inscrire leurs dates dans votre agenda et celui de votre enfant dès aujourd'hui.

6. TENUES de DANSE 2024/2025

Les tenues de l'année 2024/2025 sont en cours de réflexion avec la nouvelle équipe pédagogique. Un courrier spécifique vous sera adressé à ce titre dans les meilleurs délais.

7. Emploi du temps hebdomadaire

Les emplois du temps de danse sont élaborés en étroite collaboration avec les établissements scolaires concernés selon les niveaux et sont communiqués à la rentrée par les enseignants. Les premières semaines peuvent donner lieu à des ajustements.

En primaire, les cours de danse sont intégrés à l'emploi du temps. Les cours ont lieu entre **08h30 et 16h45**.

Au collège, les danseurs – danseuses sont scolarisés en classe à horaires aménagés (CHAM). **Les lycéens et collégiens danseurs pourront avoir un cours de danse obligatoire le mercredi après-midi. Merci d'en tenir compte si vous avez besoin de programmer d'autres activités.** Un cours de barre à terre peut être positionné sur la pause déjeuner.

Au lycée, il n'y a plus d'horaires aménagés et les élèves ne sont pas regroupés dans une classe dédiée comme au collège. Compte tenu de cette spécificité, les cours de danse sont positionnés hors temps scolaire, en fin de journée (en général de 18h à 19h30), le mercredi après-midi et éventuellement sur l'heure de la pause déjeuner (barre à terre).

Les cours optionnels proposés aux élèves du secondaire sont généralement positionnés sur la pause méridienne OU le soir, de manière à permettre à un maximum d'élèves intéressés de pouvoir s'inscrire et de construire des groupes de niveaux cohérents. A noter que le maintien de ces cours et la possibilité de multi-niveaux ne sera confirmé qu'à la rentrée, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions.

Votre enfant pourra assister gratuitement et sans engagement à ces cours d'option les deux premières semaines de septembre 2024. Ainsi, il pourra juger de son intérêt pour la discipline et se rendre compte de son emploi du temps hebdomadaire, avant de s'engager en s'inscrivant pour l'année à ce cours supplémentaire. Il faut bien noter que toute nouvelle inscription en septembre sera acceptée sous réserve du nombre de places restantes.

8. Evaluations

Un contrôle continu sera mis en place. Les professeurs de danse rempliront chaque semestre des bulletins d'appréciations permettant à l'élève et sa famille de suivre la progression. Pour les élèves du secondaire, les appréciations sont portées sur EcoleDirecte. Des évaluations sont régulièrement programmées dans l'année ainsi que des entretiens. La continuité du cursus danse-études est soumise à différents paramètres : évolution technique, absence de contraintes morphologiques, adhésion de l'élève et de sa famille au projet.

Vous pourrez demander un rendez-vous au professeur de danse de votre enfant via **danse@perverie.com**.

9. DATES 2024/2025 A RETENIR

Les cours de danse commenceront, selon l'emploi du temps de chaque niveau, **à partir du** :

Ecole : lundi 9 septembre 2024

Secondaire : jeudi 5 septembre 2024

Les emplois du temps de danse seront communiqués à la rentrée par les enseignants du primaire, et par les professeurs de danse lors de la réunion de rentrée pour le collège/lycée.

SEPTEMBRE

Réunion de rentrée pour les élèves de la 6ème à la terminale | mercredi 4 septembre 2024

12h45/13h45 – 6è5è

13h45/14h45 – 4è3è

14h45/15h45 - lycéennes

Objectifs : présentation de l'équipe pédagogique, présentation du danse-études avec les objectifs et les attentes, accueil des nouveaux élèves, présentation de l'année (les dates-clés, les projets, les intervenants, ...), présentation des nouveautés ou des services « annexes » et des emplois du temps. Questions / réponses.

Assemblée générale et apéritif convivial : 30 septembre 2024 à 20h

NOVEMBRE

Portes ouvertes de l'établissement de la Perverie : participation d'élèves danseurs à la demande des professeurs – Groupes définis quelques semaines en amont, à partir du CM1.

Samedi 16 novembre 2024 et Samedi 1er mars 2025 | 9h/12h

DECEMBRE

Matinée dansée (primaire) : samedi 14 décembre – 9 à 12h (studios de la Perverie)

Pour découvrir le travail quotidien des danseurs

Soirée « Démonstrations » - Danseurs collège/lycée

Pour découvrir le travail quotidien des danseurs

Mardi 17 décembre 2024 | 20h

Pour tous publics | Entrée gratuite pour tous les danseurs de notre école

MAI

Spectacle annuel : Salle l'Odysée à Orvault – Pour tous les danseurs

Vendredi 23 mai 2024 | 20h30

Les dates de stages sont indiquées dans le point 4 de ce dossier.

Planning sous réserve de toutes modifications

10. ANNEXES

L'acceptation (ou non) de ces annexes se fait au moment de l'inscription en ligne.

Autorisation d'utilisation de l'image

Dans le cadre de notre association, des photos ou vidéos de votre enfant peuvent être réalisées et utilisées à des fins de promotion et de communication internes et externes sur quelque support que ce soit, sans limite de temps. Lors de l'inscription annuelle (en ligne) de votre enfant nous sollicitons donc votre autorisation.

Il peut s'agir d'affichage dans les locaux (studios de danse et plus généralement bâtiments de la Perverie) ; de publication sur le site internet de La Perverie ; sur le réseau d'affichage interne, sur les réseaux sociaux ou sur des prospectus, journaux ou flyers. Dans la très grande majorité des publications, il s'agit de photos de groupe (en studio lors des cours, stages ou portes ouvertes ; sur scène lors des spectacles) pour montrer les activités de danse.

Il est bien entendu que les légendes ou commentaires ne permettront en aucun cas d'identifier votre enfant. Si vous décidez de refuser ce droit à l'image, dans la mesure du possible et s'il est reconnaissable, votre enfant sera flouté, ou nous lui demanderions au préalable de se retirer au moment des prises de vue ou vidéos.

Recueil de données administratives pour gérer l'association

Lors de votre inscription en ligne sur HelloAsso, nous vous demandons d'accepter le recueil de données administratives. L'association Danse et Etudes La Perverie respecte le règlement général sur la protection des données (RGPD). Nous vous expliquons quelles données sont recueillies, dans quel but et qui peut les consulter.

Les données administratives recueillies sur le site d'inscription en ligne HelloAsso, ainsi que certaines données fournies par la Perverie (classe de l'enfant, mails enfant et parents) sont recueillies avec votre accord, en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents et pour communiquer avec vous et/vos enfants au sujet des activités de l'école de danse. En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers. Les données sont conservées jusqu'à deux ans après la fin de votre adhésion. Les membres du Conseil d'administration, le secrétariat de la Perverie et les professeurs de danse ont accès à ces données ainsi qu'à la liste des adhérents dans le cadre de leurs missions respectives. Vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant. Vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de danse@perverie.com